



Wallonie mobilité infrastructures SPW

Développement des Corridors et Ravels en Wallonie
dans le cadre de la promotion des Modes Actifs
dans les déplacements quotidiens

Boris Nasdrovisky - Militza Zamurovic

Les assises politiques du développement d'infrastructures cyclables de qualité :

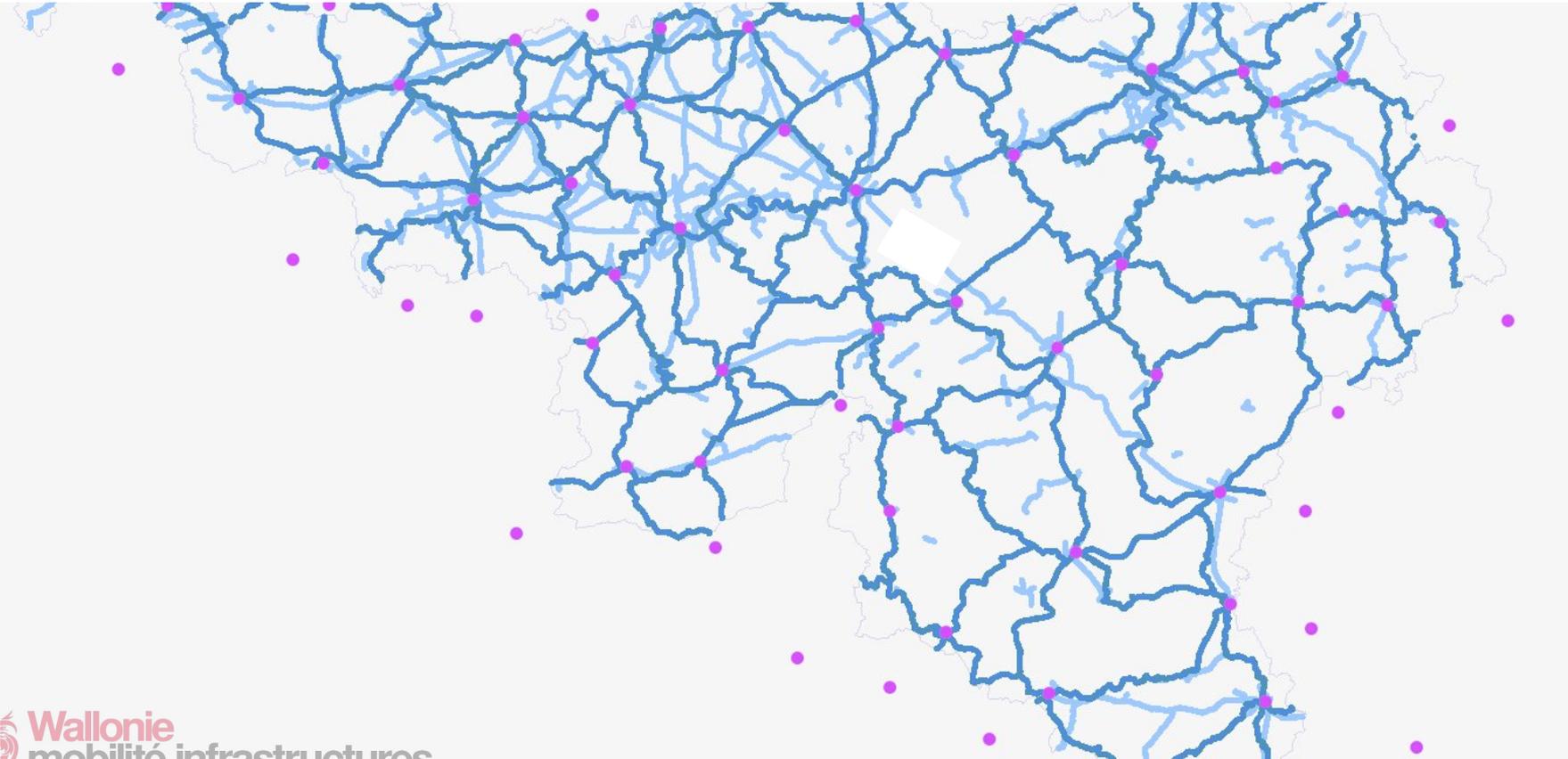
1. DPR : principe STOP. Développer la Mobilité Active et le développement d'une infrastructure adaptée
2. Plan FAST 2030 □ SRM
3. Décret du 4 avril 2019 visant à généraliser les aménagements cyclables de qualité en Wallonie et à renforcer la sécurité des cyclistes
4. Circulaire du 7 mars 2019 visant à prendre en compte les modes actifs lors de tout projet d'espace public et de réfection des voiries
5. Directive européenne 2019/1936 concernant la gestion de la sécurité des infrastructures routières
6. Plan Air, Climat, Energie via un encouragement des transferts modaux, dont le vélo
7. Accord de Parus
8. Le Plan Mobilité et Infrastructures 2019-2024 et le Plan Mobilité et Infrastructures 2020-2026
9. Plan de Relance de la Wallonie - 2021

Volet 2 : Rouler et stationner :

- Etablir un réseau régional vélo
- Assurer les bons aménagements en faveur du vélo.
- Offrir un accueil vélo de qualité
- Assurer une signalisation et un balisage de qualité

- Outil d'orientation
- Désigne les voiries à haut potentiel cyclable
- Vise à identifier les axes cyclables à aménager
- Colonne vertébrale du réseau cyclable wallon
- 2010 – 2014 - 2019
- Sera amélioré, hiérarchisé

Le Schéma Directeur Cyclable pour la Wallonie



AGW du 30/01/2014 :

« **Les voies ouvertes exclusivement aux usagers non motorisés** tels que les cyclistes, les piétons et les cavaliers, réunissant des conditions suffisantes de largeur, de déclivité et de revêtement pour garantir une utilisation sécurisée des usagers **de toute capacité**, et ayant pour emprise soit un chemin de service le long des voies hydrauliques ou des grands ouvrages hydrauliques, soit une assiette de voies de chemin de fer désaffectées, soit une voirie existante ou à créer, constituent le Réseau Autonome des Voies Lentes ou dénommé **RAVeL** »

Fondement de toute voie du RAVeL

Etre accessible à tous les usagers non motorisés (dont les PMR)

Promouvoir la convivialité et le partage de l'espace public

Favoriser les déplacements quotidiens

Encourager les déplacements de loisirs

Préserver le patrimoine

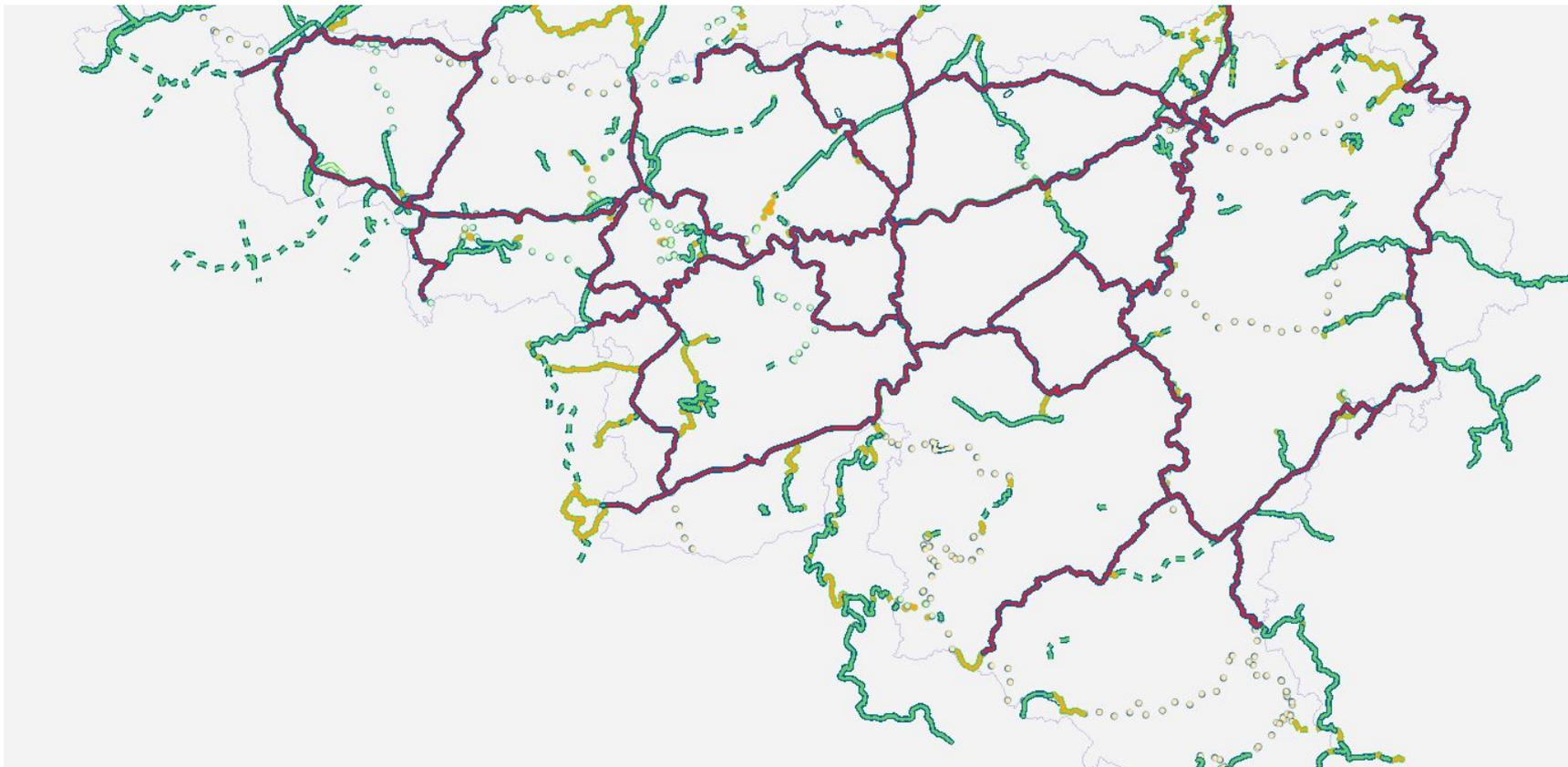
Contribuer à la création de couloirs écologiques

Améliorer la santé par la pratique d'une activité physique régulière

S'intégrer dans le réseau d'itinéraires EuroVelo

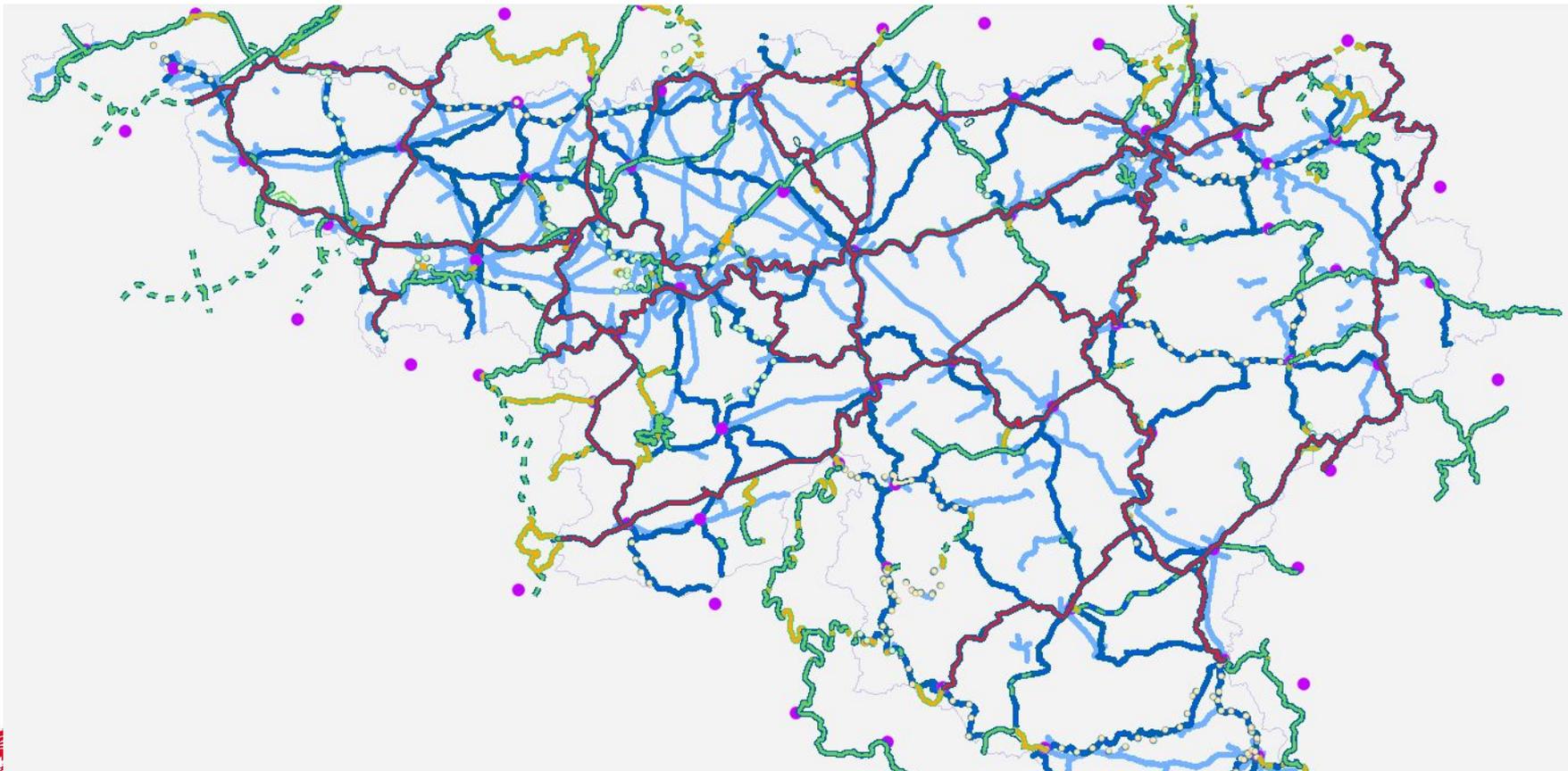
Développer l'économie locale par le biais du vélotourisme



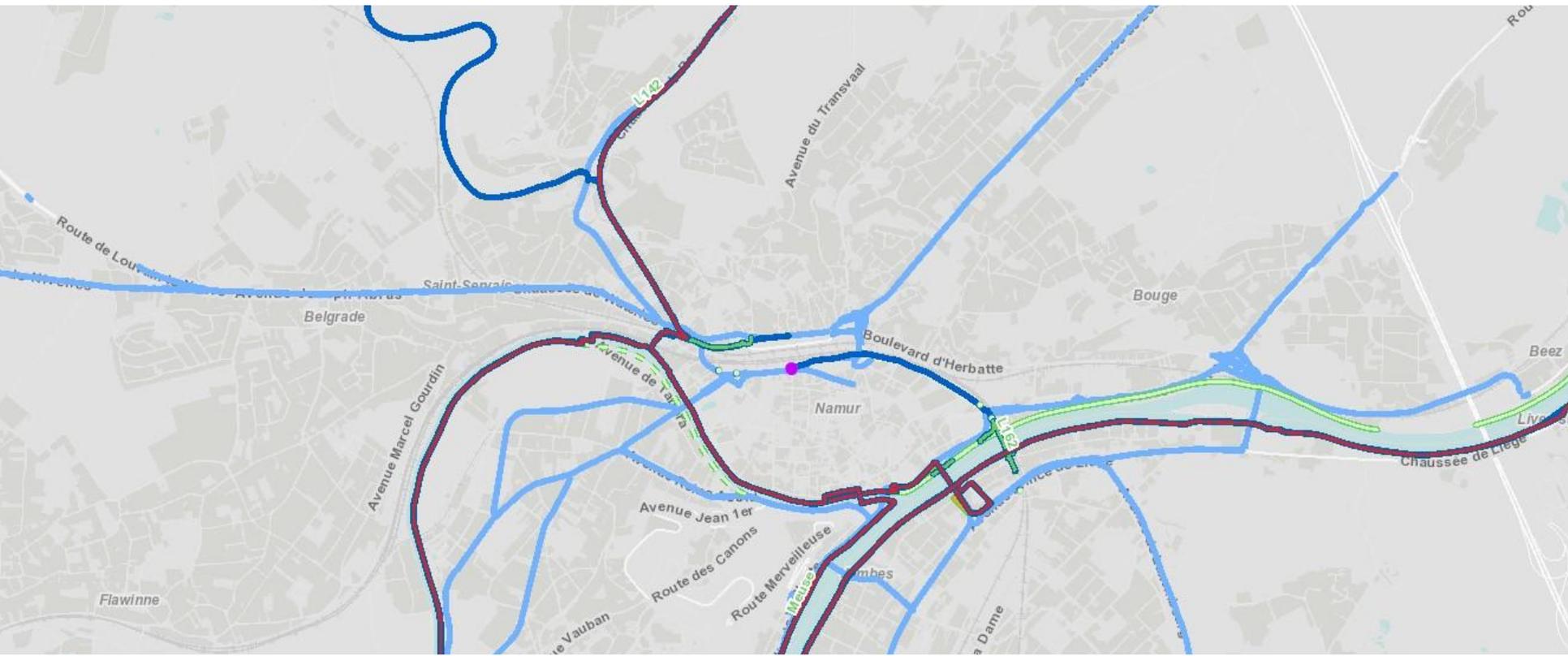


Le RAVeL VS Schéma Directeur Cyclable pour la Wallonie

15/09/2021
10



Le RAVeL VS Schéma Directeur Cyclable pour la Wallonie



Le RAVeL VS Schéma Directeur Cyclable pour la Wallonie



Source : visittournai



Source : visittournai

Itinéraire continu clairement **identifiable, inclusif**, qui assure un rôle **collecteur** pour **des déplacements quotidiens à vélo et engins assimilés** et qui répond de manière optimale aux besoins de cyclabilité.

Les Corridors cyclables

- Constitue un produit de mobilité.
- Pour les déplacements de proximité, de transit, de livraison.
- Collecter les liaisons cyclables locales et drainer les flux vers et depuis les pôles générateurs de flux.
- Être compétitif en temps, sûrs et confort.
- Interaction entre les 3 Régions pour intégration la plus optimale des réseaux et du produit « corridors »



Source : <https://www.nweurope.eu/>



Les Corridors cyclables

Wallonie SPW Mobilité - Non Espéc

Wallonie mobilités infrastructures **SECUROTHEQUE** Accueil Qui sommes-nous? Nous contacter Membre

Le corridor cyclable

Fiche n° 71
Publication: 27 mai 2021

PRATIQUE

Le corridor cyclable présente deux caractéristiques essentielles : la continuité du cheminement cyclable et un haut niveau de service pour l'usager qui, au quotidien, doit pouvoir considérer le vélo ou un engin assimilé comme plus avantageux que tout autre mode de déplacement.

SECUROTHEQUE

Accueil Qui sommes-nous? Nous contacter Membre

Matrice de la sécurité routière pour les corridors cyclables

				Hors circulation automobile		< 3000 veh/vj				
						Voie/h=+ 10				
						20 km/h	30 km/h	50 km/h	70 km/h	90 km/h
Partagé avec piétons, ...	Zone piétonne	F03		interdit						
	Cheminement cycle-piéton	F10		interdit						
	Partie de la voie piétonne réservée aux piétons cyclistes cavalliers et conducteurs de speed pedelecs	F99a		autorité avec pictogramme						
	Chemin réservé aux piétons cyclistes cavalliers et conducteurs de speed pedelecs	F99c		autorité avec pictogramme						
		Type d'infrastructure	Signal	Speed pedelec	Hors circulation automobile	20 km/h	30 km/h	50 km/h	70 km/h	90 km/h
Aménagement partagé avec voitures	Zone résidentielle	F09		autorité						
	Chemin réservé aux véhicules cyclistes piétons cyclistes cavalliers et conducteurs de speed pedelecs	F99b		autorité avec pictogramme						
	Rue cyclable	F11		autorité						
	Circulation mixte			autorité						
	Bande bus + vélos autorisés	F12		interdit						
	Bande cyclable suggérée			autorité						
		Type d'infrastructure	Signal	Speed pedelec	Hors circulation automobile	20 km/h	30 km/h	50 km/h	70 km/h	90 km/h
Cyclistes séparés	Piste cyclable marquée			≤ 50 km/h autorité > 50 km/h signal						
	Piste cyclable (1 direction)	F07		≤ 50 km/h autorité > 50 km/h signal						
	Piste cyclable (bidirectionnelle)	F07		≤ 50 km/h autorité > 50 km/h signal						
	Piste cycle-piétonne	F08		interdit						
	Chemin réservé aux piétons cyclistes cavalliers et conducteurs de speed pedelecs	F99b		autorité avec pictogramme						
	Partie de la voie piétonne réservée aux piétons cyclistes cavalliers et conducteurs de speed pedelecs	F99a		autorité avec pictogramme						

15/09/2021
15

Les Corridors cyclables

Fait

- Fiche Sécurothérapie
- Tableau de dimensionnement



A faire

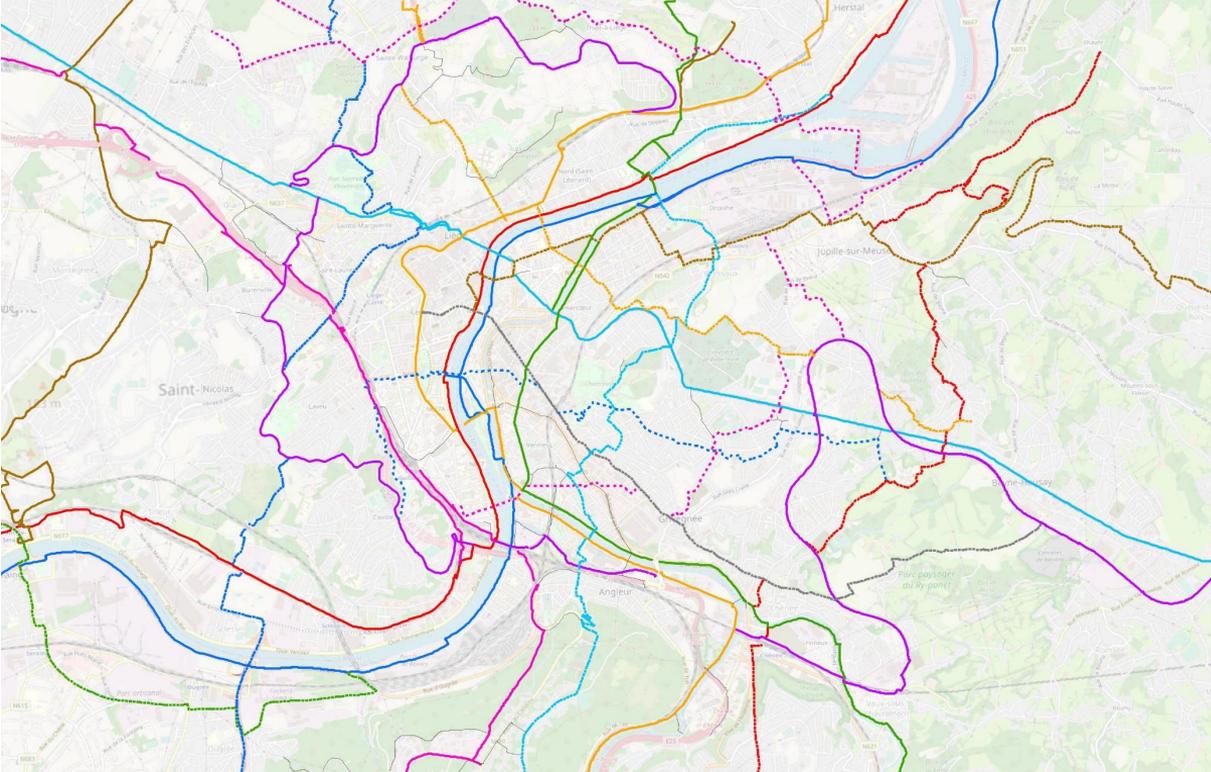
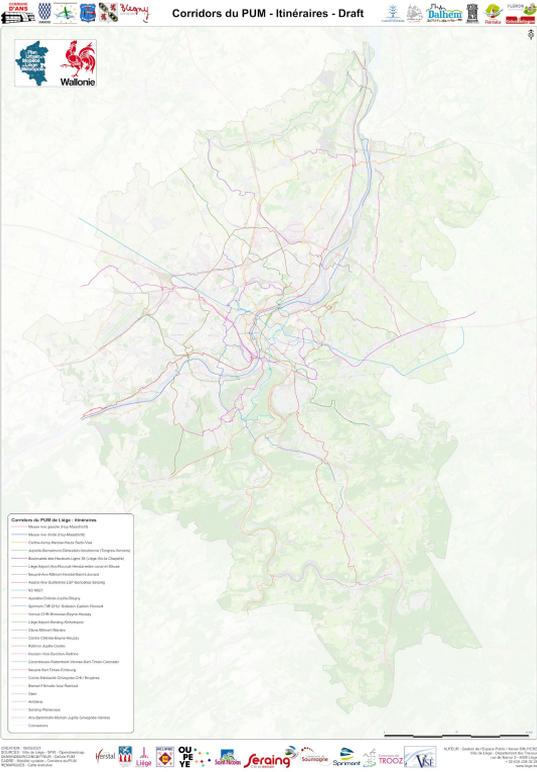
- Cartographie
- Plan communication
- Eclairage intelligent
- ...



Source : grenoble.fr

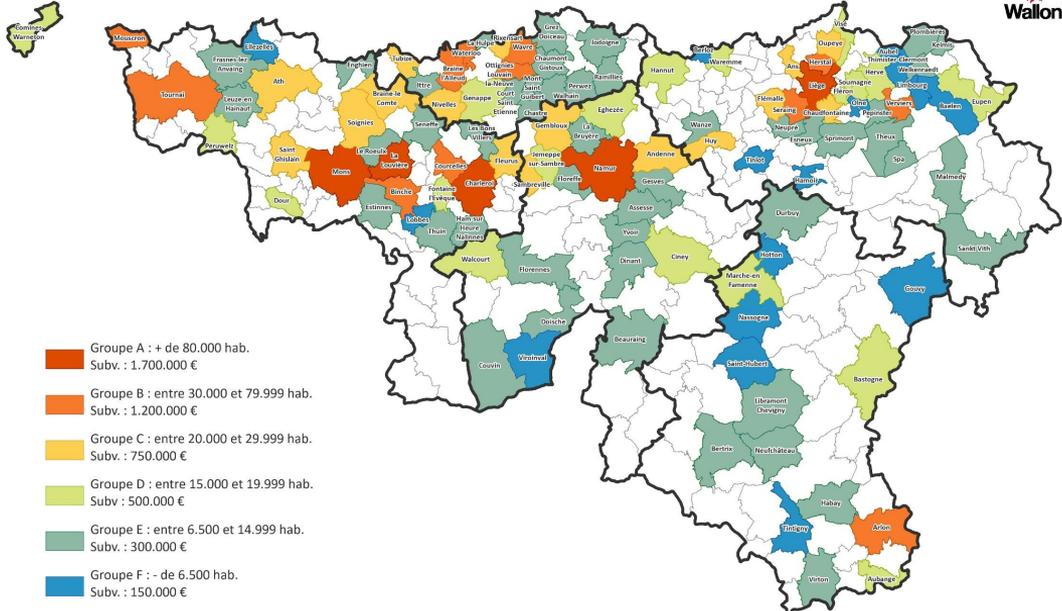


Les Corridors cyclables

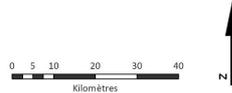


Plan d'investissement Wallonie Cyclable

Catégories de communes sélectionnées dans le cadre de l'appel à projets Communes pilotes Wallonie Cyclable



- Groupe A : + de 80.000 hab.
Subv. : 1.700.000 €
- Groupe B : entre 30.000 et 79.999 hab.
Subv. : 1.200.000 €
- Groupe C : entre 20.000 et 29.999 hab.
Subv. : 750.000 €
- Groupe D : entre 15.000 et 19.999 hab.
Subv. : 500.000 €
- Groupe E : entre 6.500 et 14.999 hab.
Subv. : 300.000 €
- Groupe F : - de 6.500 hab.
Subv. : 150.000 €



Mars 2021

Enveloppes budgétaires

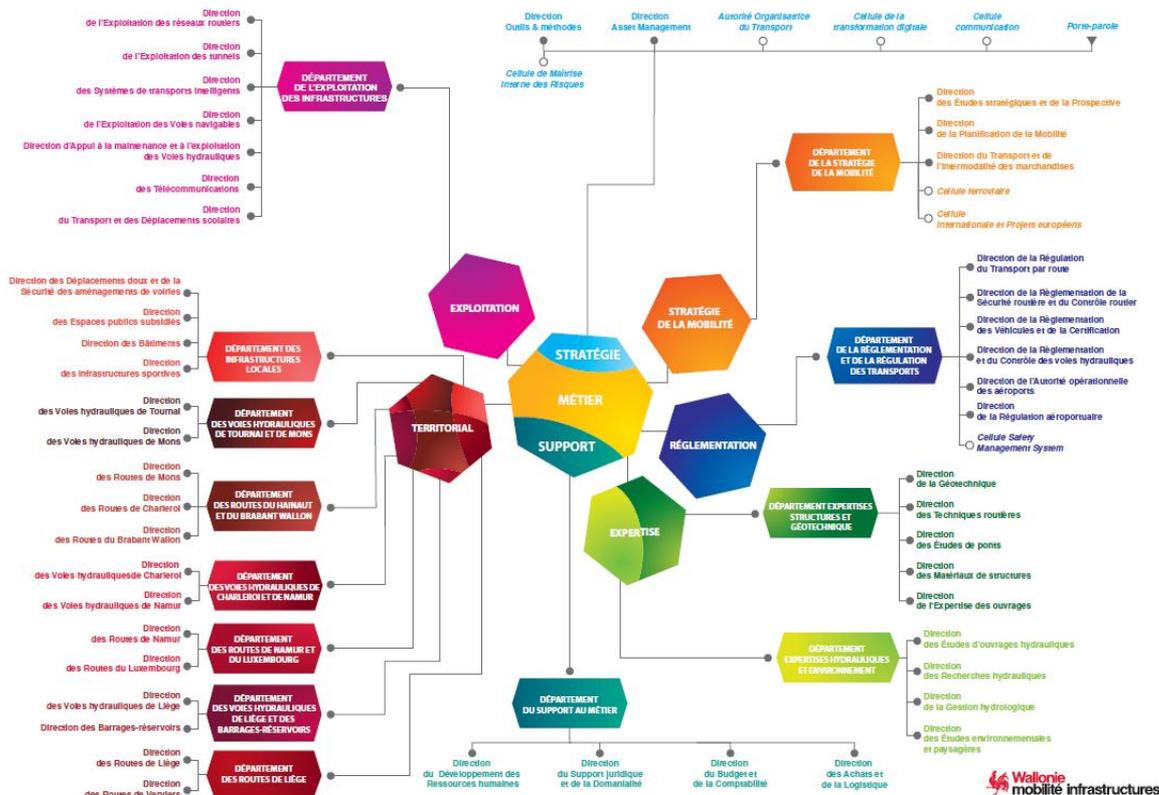
	Répartition sur 5 ans	Répartition annuelle	Sofico RS (HTVA)	SPW (TVAC)	Commune
Ravel programme 2020 - 2024	75 000 000	15 000 000	-	75 000 000	-
Ravel nouveaux projets	15 000 000	3 000 000	-	15 000 000	-
Infrastructures sur routes régionales	50 000 000	10 000 000	10 000 000	40 000 000	-
Infrastructures sur routes communales	50 000 000	10 000 000	-	-	50 000 000
Autoroutes/corridors à vélo	50 000 000	10 000 000	20 000 000	30 000 000	-
Promotion/formation	10 000 000	2 000 000	-	10 000 000	-
Total	250 000 000	50 000 000	30 000 000	170 000 000	50 000 000

Sur 2020/2021 : 43 millions complémentaires pour infras communales. D'autres sources de financement sont attendues.

Structure mise en place pour la mise en œuvre des projets

- Acteurs internes SPWMI:
 - Manager Modes Actifs, Manager Réseaux Cyclables, Référent Ravel, DPM, DDDSAV (principes conceptuels), les Directions territoriales R& VH (Comasir et Chefs de Projets)
- Parties prenantes externes:
 - Communes, Provinces, Régions limitrophes, associations cyclistes, ...

SPW Mobilité et Infrastructures



Conclusions

S T O P



Conclusions



© WBT - J.P.Remy

Merci de votre attention

Militza ZAMUROVIC

Inspectrice générale - Service public de Wallonie mobilité infrastructures - Département des Routes de Liège

Tél. : +32 (0)81 77 26 72

Mail : militza.zamurovic@spw.wallonie.be

Boris NASDROVSKY

Manager Mobilité Active - Service public de Wallonie Mobilité Infrastructures - Direction de la Planification de la Mobilité
Boulevard du Nord, 8 - 5000 NAMUR

GSM : +32(0)471 66 86 56

Mail : boris.nasdrovsky@spw.wallonie.be